



« Ose le vert, recrée ta cour » VADE MECUM des dépenses éligibles Pour Oselevert2.0 uniquement (accompagnement 2018-2019)

Introduction

Ce document doit vous aider à réaliser le budget de votre projet « Ose le vert, recrée ta cour » en

- vous indiquant ce qui est éligible et ce qui ne l'est pas ;
- vous précisant les conditions d'éligibilité liées à certains postes ;
- attirant votre attention sur certains postes (information précédée de #).

Il vous inspirera peut-être aussi en élargissant votre champ des possibles.

La sécurité et la conformité du projet au regard des réglementations en vigueur sont de la responsabilité de l'école. Pensez-y au moment de la conception du projet.

Cadre général

Dans les grandes lignes, la bourse « Ose le vert recrée ta cour » pourra servir à couvrir les frais suivants :

- les frais de logistique ;
- les frais de plantations et semis ;
- l'achat ou la construction de bacs et autres supports de plantation (à condition qu'ils soient intégrés dans un projet « nature » global ;
- l'achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité ;
- les fournitures diverses : maximum 300 euro pourront être utilisés pour l'achat de fournitures non reprises ci-dessus et en lien direct avec le projet.

Conditions particulières

25 % maximum du montant de votre bourse pourront être consacrés à l'achat de bancs ou de tables.

Les infrastructures en bois privilégieront le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.

« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera, avec le soutien de la Wallonie.



Dépenses éligibles

Frais de logistique
Tout frais destiné à préparer le terrain en vue de la mise en œuvre des aménagements
Tout frais de matériel lié à ces aménagements
Travaux de terrassement : remblais, terre arable, stabilisé...
Enlever du béton ou autre support minéral (containeur, frais d'entrepreneur...).
La main d'œuvre externe et la location de machine pour la mise en œuvre du projet.
Les frais de transport de matériel.
Faire réaliser un plan par un architecte de jardin
Les frais de consultance pour des points très précis à mentionner dans le formulaire de candidature
Construire une cabane en saule vivant
Créer ou restaurer une mare (creusement, matériaux étanches, feutre, sable, grillage et clôture) à l'exception des pompes et poissons. # Pompe et poissons n'ont pas leur place dans une mare naturelle.
Installer un observatoire de la faune sauvage (pontons, nichoirs, hôtels à insectes...).
Installer des panneaux didactiques (bois marin, piquet, plexi, fixation au sol...) et autres visuels de communication à poser sur le terrain.
Bordure minérale pour stabiliser et/ou délimiter un espace de plantation. (bloc de béton, klinker...) # Attention à la hauteur pour ne pas entraver la petite faune.
Broyat ou autre mulch comme revêtement de sol d'un aménagement (cabane en saule...). # Choisir des matériaux le plus local et naturel possible.
Grille plastique ou autre système pour protéger un revêtement naturel contre le piétinement
Clôture pour sécuriser un aménagement du projet. # Penser à verduriser la clôture.
Clôture, claustra, natte... pour contrôler l'accès à un aménagement, le protéger ou marquer sa limite. # Avant de penser clôture, envisager l'installation d'une délimitation naturelle (haie...). # Penser à verduriser ces aménagements. # Choisir des matériaux le plus local et naturel possible.
Aménagement d'un sentier, chemin de passage dans les espaces naturels : géotextile, stabilisé, dolomie, dalles, pas japonais, bordures, matériaux naturels pour sentier sensoriel (écorce, sable...).
Aménagement d'un talus en une zone de jeu avec, par exemple une pièce de toboggan ou une buse en béton.
Frais de plantations et semis
Arbustes et arbres d'espèces indigènes (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives). #L'arbre à papillon ou buddleia est une plante invasive et ne rentre donc pas dans cette catégorie.
Fruitiers (pommier, poirier, vigne...) de variétés locales et petits fruits (groseillier, framboisier...)
Les plants et semences de plantes herbacées (espèces indigènes uniquement)
Les plantes aquatiques (espèces indigènes uniquement)
Les plants et semences pour prairies fleuries (espèces indigènes uniquement)
Les plants et semences de plantes potagères # Privilégier les variétés locales
Tuteurs et protections des jeunes plants, fil de tension, liens...
Analyse de sol
Le paillage (écorces, broyats, géotextiles, bâches biodégradables uniquement)
Achat de bacs et autres supports de plantation
Les infrastructures en bois privilégieront le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.
Bacs de plantation ou matériaux pour les construire (bois, maçonnerie, vis, étanchéification...) ainsi que la quincaillerie (poignée, vis, roulettes ...)

Avant d'installer un bac, envisager de planter dans le sol
Substrat pour bac (terre, terreau...)
Attention aux quantités et proportions (le terreau est à considérer comme un amendement)
Produit de traitement du bois (produit écologique uniquement)
Attention particulière au choix du produit pour les bacs qui vont contenir des plantes destinées à la consommation.
Matériaux pour support et fixation au sol (socle, ciment...)
Bac à compost et lombricomposteur
Petits contenants en terre cuite, plastique, métal, bambou... (pots, jardinières...).
Treillis pour plante grimpante
Pergola
Achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité
Le bois privilégiera le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.
Billot de bois et autres éléments en bois brut
Module de jeu en bois imaginé avec les enfants et fabriqué en collaboration avec une entreprise locale.
Achat de modules de jeu composés de troncs d'arbres ou partie d'arbre uniquement (pas de balançoire, château, toboggan ou autre).
Aménagement d'une agora, d'une classe du dehors, d'un espace de réunion en extérieur.
Achat de tables et de bancs à installer de manière à renforcer le contact entre les enfants et la nature présente ou à venir (max. 25% de votre bourse)
Matériaux pour support et fixation au sol (socle, ciment...)
Éléments en bois pour land-art
Système de rangement pour bottes
Boîte à livre, armoire en bois placée au jardin à condition que ce soit intégré et/ou en lien avec le projet nature.
Produit de traitement du bois (produit écologique uniquement)
Éléments en bois (plessis, planches...) pour masquer des éléments en béton déjà présents dans la cour de récré (non compris le bardage d'un mur)
Fournitures diverses
Maximum 300 euro pourront être utilisés pour l'achat de fournitures non reprises ci-dessus mais en lien direct avec le projet
Matériel d'observation (aquarium, vivarium, boîtes loupes, caméra installée sur nichoir...)
Matériel didactique (livres nature, dossier pédagogique...)
Album photos pour valoriser le projet
Petit outillage : tuyau d'arrosage, brouette, plantoir, bêche, sécateur, arrosoir, marche pied, gants, tondeuse mécanique (pour usage récurrent)
Pour le matériel à usage occasionnel : emprunter.
Girouette et station météo
Tonneau à eau de pluie et tuyauterie
Kit d'élevage d'insectes indigènes
Peinture pour un usage en lien avec le projet nature : land-art, réalisation d'une fresque sur le thème de la nature, peindre un bac, embellir un abri de jardin...
Avant de peindre, envisager la verdurisation
Frais de quincaillerie et réparation pour un abri existant ou reçu si cet abri est utile au projet.
Matériel pour fabriquer un épouvantail
Nourriture pour nourrir les oiseaux en hiver

Dépenses suivantes ne sont pas éligibles

- Les frais d'animation et de formation pédagogique
- Le gazon synthétique
- Les tables, bancs et bacs de plantation en plastique
- Les clôtures sans liens avec le projet nature
- Les frais de visite (entrée, bus...).
- L'achat d'un abri de jardin.
- Les serres ainsi que le matériel qui y est lié.
- Le matériel d'élevage (poulailler, ruche, matériel apicole...) et les animaux (poules, essais...).
- Les modules de jeu clé sur porte (toboggan, balançoire, bac à sable, mur d'escalade...) et autres éléments ludiques sans lien avec la nature (jeu twister au sol, pions de dames en bois...) et tout le matériel qui y est lié.
- Les pompes (mare, citerne).
- Le gros outillage (tondeuse, débroussailleuse...).
- Les éléments en bois exotique.
- Les billes de chemin de fer.
- La main d'œuvre interne en ce compris la prestation par une commune.
- Les plantes, arbres et arbustes non repris dans la section « plantation et semis ».
- Les engrais de synthèse et produits phytosanitaires.
- Le matériel de cuisine.
- Cette liste n'est pas exhaustive. La DGO3 se réserve le droit de refuser des postes non mentionnés ci-dessus.